



Epervier 6
2053 Cernier
032 886 56 00

Aux élèves et aux parents des élèves du
collège des Hauts-Geneveys

Traité par Anne-Christine Pellissier
Tél direct : 032 886 56 14
E-mail direct : anne-christine.pellissier@ne.ch
Référence à nous rappeler : TH 311721

Val-de-Ruz, le 14 août 2017

Circulation autour du collège et sécurité sur le chemin de l'école

Madame, Monsieur, chers élèves,

En ce début d'année scolaire, nous vous rappelons les consignes de sécurité concernant la circulation autour du collège des Hauts-Geneveys. Celles-ci sont accessibles en tout temps sur le site du CSVR : <http://www.csvr.ch/cycles-1-et-2/> sous la rubrique collège des Hauts-Geneveys.

La circulation autour du collège aux heures d'entrée et de sortie des élèves, circulation liée aux parents qui déposent ou viennent chercher leur enfant en voiture est un problème majeur. Selon les recommandations du Pedibus et du Bureau de prévention des accidents (BPA), les enfants devraient se rendre à pied à l'école et bouger au moins 60 minutes chaque jour pour leur santé. Venir à pied à l'école et apprendre à faire le chemin sans accompagnement favorise également l'autonomie des élèves, ce qui n'est possible que si la sécurité autour du collège est garantie.

Un emplacement situé devant la porte du collège est réservé au bus scolaire. Cette place de stationnement ainsi que son accès doivent rester libres en permanence.

Un patrouilleur est présent aux heures de début et de sortie d'école au passage pour piétons permettant de traverser la route de la Chapelle à la hauteur du Crêt-du-Jura et de Vy-Creuse.

Les rues du Collège et de Chantemerle, ainsi que le chemin du Tilleul sont les itinéraires les plus empruntés par les élèves à pied. Nous vous prions donc d'éviter de circuler dans ces rues si vous déposez vos enfants en voiture. Deux zones de dépose et d'attente (cf plan) sont à privilégier :

- sur le parking Beau-Site ;
- à côté du passage sous-voie à l'entrée du chemin de l'Orée

Par ailleurs la rue de Chantemerle est interdite à toute circulation en dehors des habitants des numéros 1, 3 et 5.

Nos agents du domaine public sont présents de manière régulière aux abords de tous les collèges communaux afin de faire respecter les mesures mises en place.

Enfin, nous vous rappelons que les élèves entrent et sortent de l'école par l'entrée sud du collège. Seuls les élèves empruntant le transport scolaire utilisent l'entrée nord.

La question du déplacement à l'école en vélo est régulièrement posée. Selon les normes du BPA, les conditions suivantes devraient être réunies pour que votre enfant puisse venir seul à vélo à l'école :

- que votre enfant ait 10 ans au moins ;
- que vous ayez fait des exercices pratiques réguliers avec votre enfant afin qu'il apprenne à rouler en toute sécurité sur route en étant attentif aux dangers ;
- que vous veilliez à ce que les conditions de la route et du trafic permettent son déplacement, sachant qu'il ne maîtrise pas encore toutes les situations du trafic routier.

Tout en restant à disposition pour toute question complémentaire, nous vous souhaitons, Madame, Monsieur, chers élèves une bonne rentrée scolaire et vous adressons nos salutations les meilleures.

COMMUNE DE VAL-DE-RUZ

La cheffe de dicastère
de l'éducation et de la
jeunesse



A.-C. Pellissier

Le directeur du
CSV



F. Sourget

L'administratrice
de la sécurité



M. Beltrame